



Le soutien à la première acquisition d'un navire, tel qu'il a été voté, ne concerne que la petite pêche côtière, en arts dormants (ici, un ligneur), pour des pêcheurs de moins de 40 ans. Et sans hausse de la capacité globale. (Photo : archives Lionel Flageul)

Pêche : le Parlement européen veut plus de fonds pour la biodiversité

Publié le 04/04/2019 18:21 | Mis à jour le 05/04/2019 11:13

Le futur fonds pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp) a été voté par le Parlement européen, en plénière, le jeudi 4 avril. Par rapport à sa commission pêche, il passe de 10 à 25 % la part allouée à la protection des écosystèmes marins et de la biodiversité.

Cette part n'était pas mentionnée dans la proposition initiale de la Commission européenne, mais un effort était réclamé par les ONG et des eurodéputés, notamment *via* une tribune publiée la veille du vote *dans Libération*. Comme souvent, la plénière a rehaussé la barre des ambitions écologiques. « **Il faut préserver la ressource en respectant la biodiversité, afin de maintenir une activité de pêche durable et rentable au bénéfice de tous** », commente Alain Cadec, président de la commission de la pêche du Parlement.

Parmi *les assouplissements que souhaitait cette commission*, l'ajout d'une aide aux arrêts temporaires est passé, en plus des arrêts extraordinaires. Cela peut par exemple concerner, détaille Alain Cadec, « **les périodes de repos biologiques, les accidents en mer ou encore les mesures d'urgence. C'est un métier difficile qui nécessite une attention particulière de la part des pouvoirs publics** ».

Pas de hausse de capacité

En revanche, les critères encadrant l'aide à la première acquisition d'un navire ont été réintroduits : il faudra bien, comme prévu au départ, avoir moins de 40 ans et plus de cinq ans d'expérience pour en bénéficier. Cette aide reste réservée à la petite pêche côtière (moins de 12 mètres, arts dormants). Un garde-fou stipule que ce fonds ne doit pas entraîner de hausse de la capacité de pêche. Qui est en fait déjà plafonnée, par État membre, par la politique commune des pêches (PCP).

Enfin, l'assemblée rejoint la commission pêche en réclamant une hausse du budget de 10 %, pour passer à 7,7 milliards d'euros. Mais cela reste à négocier avec le conseil en trilogie. **« Le Feamp doit soutenir le secteur de la pêche sur le long terme, dans le respect des objectifs de la PCP, défend Alain Cadec. Il y a beaucoup d'obstacles à surmonter. »** L'eurodéputé se félicite du **« large soutien »** recueilli sur le texte : 497 voix pour, 93 contre et 40 abstentions.

Les ONG catastrophées par les aides à l'acquisition

Côté ONG, *ClientEarth* déplore **« un énorme pas en arrière »** avec le retour des aides à l'acquisition, craignant qu'il mène à une surcapacité. L'ONG dénonce une politique du court terme en contradiction avec les engagements internationaux de l'Union européenne. Elle déplore aussi le retour des arrêts temporaires aidés et des aides à la casse. Malgré le quart du fonds consacré à l'environnement, pour l'ONG, **« le Parlement européen menace les efforts en faveur d'une pêche durable avec la prolifération de subventions néfastes »**.

Bloom affirme aussi que **« la réintroduction de subventions néfastes comme les aides à la construction et à la modernisation alimentera la surcapacité et la surpêche »**. Pour l'ONG, c'est **« un vote catastrophique », « une véritable offense aux engagements de l'UE en faveur du développement durable »**. Bloom déplore aussi l'absence de progrès sur la transparence sur l'utilisation des fonds. Enfin, l'ONG dénonce un régime spécial dans les Rup (régions ultrapériphériques) permettant de modifier la définition de la petite pêche côtière. Il faudra alors veiller à ce que la flotte industrielle ne soit pas aidée sous couvert d'aide à la pêche artisanale.

Solène LE ROUX